

# Hadopi 2 : emails et messageries placés sous surveillance

On se souvient que lors du débat sur Hadopi 1, Franck Riester avait subrepticement rajouté le terme de « communication électronique » pour définir le champ d'application du texte. Comme nous le montrions dans ce joli tableau (merci à son auteur qui se reconnaîtra) l'expression d'apparence si anodine est très vaste :

La surveillance, cheval de Troie d'Hadopi 2 ?

Mais comme on peut le constater avec Numérama, l'expression fait aujourd'hui curieusement son retour dans le texte Hadopi 2, cette fois sous le bras de Michèle Alliot-Marie, nouvelle garde des Sceaux.

Que dit Hadopi 2 ? « Lorsque l'infraction est commise au moyen d'un service de communication au public en ligne ou de communications électroniques, les personnes coupables des infractions [de contrefaçon] peuvent en outre être condamnées à

Suite et source => pcinpact

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 26 juin 2009**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/9724-hadopi-2-emails-messageries-places-sous-surveillance.html>